



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 27 JANVIER 2025 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources
Éric MALLET - Responsable Finances-RH

FINANCES

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2025

La Présentation est effectuée par Éric MALLET, conformément aux documents projetés.

GÉMAPI - Eaux pluviales Transport et Collecte

Il est proposé de maintenir les recettes relatives aux compétences Collecte et Transport des eaux pluviales des communes et de la CARPF à leurs niveaux de 2024.

En ce qui concerne la GÉMAPI, les contributions au titre des intercommunalités enregistrent une augmentation annuelle de 1 % sur la durée de la prospective.

Déborah TANGUY précise que les travaux au titre des compétences Collecte et Transport ne sont pas éligibles à l'octroi de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Éric CHANAL rappelle que les travaux au titre de la GÉMAPI peuvent également être financés par le fonds de roulement de la compétence Transport - Eaux pluviales, en complément des subventions octroyées par les financeurs et des recettes issues de la taxe GÉMAPI.

Éric CHANAL évoque la nécessité de clarifier la mission ruissellement dans le cadre de la révision des statuts du SIAH, conduite actuellement, et rappelle que cette mission, non affectée, semble pouvoir être partagée par plusieurs collectivités, nécessitant une délimitation des périmètres d'intervention, sur un même territoire. Une réflexion est également en cours concernant son financement.

Transport - Collecte des eaux usées

En recettes de fonctionnement, il est proposé sur la durée de la prospective le maintien de la redevance d'assainissement intercommunale pour la compétence transport à 1,50 € par m³ d'eau potable facturé, et le maintien de la redevance collecte à 0,75 € par m³ d'eau potable facturé.

Pour rappel, la réforme des redevances des agences de l'eau, entérinée par la loi de finances 2024, est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025. Ainsi, les factures d'eau émises à compter de cette date devront comporter les tarifs des nouvelles redevances.

Cette réforme se traduit par la suppression de la redevance pour « pollution d'origine domestique » et de la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Ces redevances sont remplacées d'une part par une redevance « consommation d'eau potable », et d'autre part, par deux redevances pour « performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif ».

Le supplément au prix du mètre cube d'eau applicable en 2025 au titre de la redevance pour performance de l'assainissement collectif a ainsi été fixée à 0,03 € par délibération du Comité syndical en date du 16 décembre 2024.

Enfin, pour mémoire, la recette perçue par le SIAH auprès des usagers en année N, sera reversée à l'Agence de l'eau Seine-Normandie en année N+1.

Conformément à la demande des membres du Bureau, une note explicative sera diffusée aux délégués du Comité syndical lors de sa prochaine séance.

À la suite d'une remarque de Maurice MAQUIN, Déborah TANGUY indique que certaines opérations de travaux de collecte, initialement programmées en 2024, ont dû être reportées en 2025 compte tenu de l'organisation des Jeux Olympiques.

RESSOURCES HUMAINES

Information relative au coffre-fort numérique DIGIPOSTE - Dématérialisation des bulletins d'indemnités

La présentation est effectuée par Éric MALLET.

Les membres du Bureau sont invités à faire part de leur souhait respectif quant à l'utilisation du coffre-fort numérique mis à leur disposition et dont le SIAH s'est doté dans le cadre de la poursuite de son projet de dématérialisation des actes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agendas des Élus

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus 2025.

Maurice MAQUIN ne pourra pas assister au prochain bureau programmé le 10 février.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 03 février 2025 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 03 février 2025.

Foncier

Signature d'une convention relative au passage de câbles de fibre optique sur la parcelle cadastrée section A n° 363 sur la commune de Bouqueval

Le SIAH a récemment été informé par la société EuNetworks de la reprise de deux fourreaux existants dédiés au passage de câbles de fibre optique dans les tréfonds de ladite parcelle située sur le bassin « Val Leroy » à Bouqueval. Cette infrastructure appartenait précédemment à NGE INFRANET.

Après exposé par Déborah TANGUY, Le Bureau autorise le Président à signer la convention de servitude, consentie par le SIAH à titre gracieux, relative à l'implantation d'une infrastructure de télécommunications à très haut débit au profit de la société EuNetworks.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Passage d'une conduite d'irrigation dans le ru de la Michelette canalisé sur la commune de Chennevières-lès-Louvres

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer une convention d'occupation temporaire, à titre gracieux, avec Monsieur PLASMANS.

Retour sur le comité de suivi environnemental interdépartemental du 23 janvier 2025 concernant le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie en Préfecture du Val d'Oise

Déborah TANGUY présente le retour de cette réunion.

Point sur l'opération de renaturation du Petit Rosne secteur Icade sur la commune de Sarcelles (Opération n° 504)

Déborah TANGUY indique que le nettoyage du site, dont le coût est estimé par ICADE à environ 500 K€, reste à effectuer avant la vente des terrains au SIAH.

Le SIAH va informer urgemment le Maire de Sarcelles de cette situation, les études géotechniques puis les travaux ne pouvant être engagés préalablement au nettoyage du site actuellement occupé par des baraquements.

Déborah TANGUY informe par ailleurs les membres du Bureau de la programmation d'une réunion avec la commune de Sarcelles, suite, selon toutes vraisemblances, à l'abandon par le bailleur du projet immobilier sur le site du Cèdre bleu.

Point sur l'opération de renaturation du Croult secteur Nef sur les communes d'Arnouville et de Bonneuil-en-France (Opération n° 489D)

Ce point est exposé par Déborah TANGUY.

Déborah TANGUY propose l'envoi régulier (trimestriel à semestriel selon les projets) de courriers aux Maires des communes du territoire du SIAH, afin de les informer de l'avancement des travaux liés à la compétence GÉMAPI sur leurs territoires respectifs.

Le Bureau valide cette suggestion.

Visite terrain organisée le 6 mars 2025 avec les Élus des communes concernées par le projet de renaturation du ru du Fonds des Aulnes à Montmorency, Saint-Brice-sous-Forêt, Piscop et Domont (Opération n° GMONST425)

Déborah TANGUY rappelle que cette visite a été programmée à la demande des élus présents au dernier COPIL. Seule la commune de Saint-Brice n'a pas encore confirmé sa présence. Des représentants de la Communauté d'Agglomération Plaine-Vallée participeront également à cette visite.

ASSAINISSEMENT

Réunion programmée le mardi 28 janvier 2025 à la demande de Monsieur le Maire de Sarcelles au sujet des travaux d'assainissement et de voirie du Boulevard du Général de Gaulle (Opération n° CSARC150)

Déborah TANGUY expose le sujet et précise que la programmation des travaux en 2026 s'est faite en concertation avec la CARPF.

Les ITV effectuées récemment ont mis au jour le très mauvais état du réseau des eaux usées.

Fin de la réunion de bureau à 11h15

Prochaine réunion de bureau lundi 10 février 2025 à 09h30